



### **Entente de principe chez Meuble Idéal Ltée**

Après plus de 7 mois de pourparlers, le syndicat des TCA a réussi à conclure une entente de principe avec la direction de Meuble Idéal Ltée pour le renouvellement de la convention collective ce mercredi 6 octobre 2010.

Quelques jours auparavant, devant le refus de l'employeur de retirer ses demandes de concession sur le régime de retraite, le syndicat avait donné un ultimatum à l'effet que si aucune entente n'était intervenue avant le jeudi 7 octobre à 7h00 A.M., la grève serait déclenchée.

*« Ça faisait 4 mois que nous proposons des solutions pour sauver le régime de retraite et que l'employeur les refusait, tout en maintenant ses demandes de concession. Après un vote de grève à 97% en juillet et le rejet de son offre finale à 92% à la fin septembre, il était temps que l'employeur comprenne et saisisse la détermination qui nous animait. C'est pour cela que nous lui avons transmis un avis de grève »* mentionne Philippe Jolin, président du comité de négociation.

L'avis de grève a porté fruit puisque lors de notre dernière rencontre de négociation en présence du conciliateur le 6 octobre dernier, l'employeur a finalement accepté la demande syndicale de maintenir le régime tel qu'on le connaît présentement, reculant ainsi sur ses demandes de concession. En plus, les négociations ont permis de légères augmentations de salaires de l'ordre de 0,30 \$ de l'heure pour chacune des deux premières années de la convention et de 0,35 \$ pour la dernière année. Le régime de vacances a été amélioré, notamment avec l'introduction de la 5<sup>ième</sup> semaine de vacances après 30 ans de service ainsi qu'une bonification du pourcentage pour les salariés détenant entre 20 et 30 ans de service. La majoration de la banque de temps supplémentaire cumulable, l'augmentation de l'allocation pour les bottes de sécurité, l'introduction de la clause CEP, l'horaire d'été appliqué à l'année pour le quart de jour, une meilleure rémunération pour les congés fériés et la bonification des conditions de préretraite sont quelques-unes des autres améliorations que ce blitz de négociation aura permis de gagner.

L'entente de principe a été présentée aux membres en assemblée générale le vendredi 8 octobre 2010 et ces derniers l'ont acceptée dans une proportion de 80.8%. Ainsi, la nouvelle convention, d'une durée de trois (3) ans, prend effet le 3 octobre 2010.

*« La solidarité des membres a été le point culminant de cette négociation. Sans le support de nos membres et leur détermination, nous n'aurions pu atteindre les résultats obtenus. Les membres du comité de négociation ont fait un travail exemplaire tant au niveau de leur leadership que de leur détermination! Ce fut un privilège de faire partie d'une telle équipe ! »* conclut Martin Lambert, représentant national des TCA attiré au dossier.